

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 9 JANVIER 2023 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage, Danny Roy et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Serge-Paul Jean.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

**2023-01-09-01 Ouverture de la séance**

**2023-01-09-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

**2023-01-09-03 Adoption des derniers procès-verbaux**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture desdits procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 soit adopté.

**2023-01-09-04 Liste des déboursés du mois de décembre**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 156 729,<sup>81</sup> \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2023-01-09-05 Correspondance (dons)**

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de monsieur Dany Savoie du ministère des Transports, concernant la distance à respecter pour l'implantation de l'abribus de la RÉGÎM.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de monsieur Sylvain Arbour, président de la Fondation Rivière Bonaventure, remerciant la Municipalité pour l'aide financière octroyée.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de madame Nathalie Bujold, directrice du Centre d'action bénévole Saint-Siméon-Port-Daniel, remerciant la Municipalité pour la commandite octroyée.

#### Projet ski-bus Pin Rouge 2022

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une aide financière de 450 \$ soit versée à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le projet ski-bus Pin Rouge 2023.

#### Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Siméon à titre de membre de la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs pour l'année 2023.

#### **2023-01-09-06 Adoption du Règlement numéro 511-22 Décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2023 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement 511-22 soit adopté.

#### **2023-01-09-07 ADMQ – Adhésions 2023**

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soient renouvelées les adhésions de mesdames Johanne Arsenault et Nathalie Arsenault auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

#### **2023-01-09-08 Service incendie et premiers répondants – allocations 2023**

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le document « Service incendie et premiers répondants – allocations 2023 » soit adopté.

#### **2023-01-09-09 Ministère des Transports Permission – travaux de voirie et permis spéciaux**

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise madame Catherine Ferlatte, directrice des travaux publics, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à agir comme signataires pour tous documents relatifs aux permis d'intervention ou permis spéciaux.

### **2023-01-09-10 Transport adapté – contribution financière 2023**

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTQ, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTQ dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2023 par une contribution financière de 3 110 \$.

### **2023-01-09-11 Approbation des honoraires complémentaires dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air Aménagement du site, alimentation en eau potable et traitement des eaux usées et travaux électriques**

ATTENDU le mandat octroyé à ARPO Groupe-conseil Inc. par la résolution numéro 2022-10-24-04 pour les services d'ingénierie requis (plans, devis et surveillance des travaux) dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air;

ATTENDU QUE des honoraires complémentaires pour l'aménagement du site, l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées et travaux électriques doivent être approuvés pour la poursuite du projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver les honoraires complémentaires pour l'aménagement du site, l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées et travaux électriques dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise par ARPO Groupe-conseil Inc. le 5 décembre 2022, pour une partie à base horaire au montant provisoire de 19 920 \$ et un montant forfaitaire de 3 180 \$, taxes en sus.

**2023-01-09-12    Autres sujets**

Le conseiller Dial Lepage mentionne la subvention reçue via le programme ACTIFS de l'URLS et des achats effectués pour la patinoire et le centre plein Air.

**2023-01-09-13    Période de questions**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Une dizaine de personnes étaient présentes.

**2023-01-09-14    Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 20.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale